

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10068
31 décembre 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ET DES REPRESENTANTS
ADJOINTS DE L'ITALIE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du représentant permanent par intérim de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 31 décembre 1970 transmettant le texte d'un télégramme du Ministre des affaires étrangères de l'Italie à l'adresse du Secrétaire général. Le Ministre des affaires étrangères de l'Italie indique dans ce télégramme que M. Piero Vinci a été nommé représentant de l'Italie au Conseil de sécurité et que M. Mario Franzini, M. Giovanni Migliuolo et M. Massimo Castaldo ont été nommés représentants adjoints.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
